

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20221214-D_14_12_22_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Délibération n°14-12-2022-024

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 14 décembre 2022*

| | |
|---------------------|-----------------|
| Date de convocation | 8 décembre 2022 |
| Date d'affichage | 8 décembre 2022 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 41 |
| Votants | 50 (dont 9 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 décembre à 18h00
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 41 – M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 0

Pouvoirs : 9 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Christiane Van RYSSEL, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE.

Etaient excusés : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Jean-Pierre TORCHÉ,

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

SUBVENTIONS : DEMANDE DE SUBVENTIONS « BÂTIMENT RUE DU MOULIN À TAN » (LA FERTÉ-BERNARD)

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de Communes vient d'acquérir un bâtiment à La Ferté-Bernard, rue du Moulin à Tan. Le bâtiment de 220 m² sur un terrain de 488 m² comporte 2 niveaux. Il est en excellent état et bénéficie d'un très bon emplacement, à proximité immédiate du centre-ville de La Ferté-Bernard.

EST INFORME qu'il est envisagé d'y transférer le Relais Petite Enfance ainsi qu'une partie des activités de l'espace culturel de La Laverie (ateliers numériques). Afin de mener à bien ce projet, des travaux et aménagements doivent être réalisés dans le nouveau bâtiment. Les travaux sont estimés à 163 845,21 € HT.

PREND ACTE que la Communauté de Communes sollicite une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'année 2023, à hauteur de 50% des dépenses éligibles, soit 81 922 € pour financer les travaux.

VALIDE le plan de financement comme suit :

| DEPENSES | Montant HT |
|---|------------------|
| Honoraires de prestation intellectuelle | 19 440 € |
| Travaux | 144 405 € |
| VRD | 20 442 € |
| Gros-œuvre | 17 407 € |
| Electricité courants forts / courants faibles | 15 681 € |
| Plâtrerie – Faux-plafonds | 10 983 € |
| Peinture / revêtement de sol | 25 546 € |
| Menuisier bois | 8 199 € |
| Plomberie / Chauffage | 12 387 € |
| Ascenseur | 33 760 € |
| Total opération | 163 845 € |

| RECETTES | Montant de subvention sollicité |
|--|---------------------------------|
| Etat – DSIL ou DETR | 81 922 € |
| Total des subventions | 81 922 € |
| Part restant à la charge du maître d'ouvrage | 81 923 € |
| MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION | 163 845 € |

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de l'année 2023 notamment DETR/DSIL et tout autre dispositif d'aides.

SOLLICITE l'octroi des subventions au taux maximal.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

| | |
|---------------|----|
| Voix pour : | 50 |
| Voix contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Fait et délibéré en séance publique
Le 14 décembre 2022

Pour extrait conforme
Le 15 décembre 2022

Le Président

M. Didier REVEAU

